

Mairie de SERVES-SUR-RHONE (Drôme)

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Le 31 Mars 2026 le Conseil Municipal de la Commune de *SERVES* sur Rhône, dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christèle DEFRANCE, Maire.

Présents : MM. et MMES DEFRANCE, BOUTRY, GIACOMINO, TAVENARD, JULIEN-PALETIER, DOCHER-BONDRAN, MAILLOT, FOUREL, VUILLERMET, CAILLAT, GUERIN, RODRIGUES, NASSO, REYNE.

Absent excusé : Mme Véronique MERCIER donne procuration à Mme Christèle DEFRANCE

Secrétaire de Séance : Mr Geoffrey VUILLERMET est élu secrétaire de séance

Christèle DEFRANCE, Maire de la commune de *Serves-sur-Rhône*, accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs.

Après lecture et approbation à l'unanimité des suffrages exprimés du compte-rendu de la séance du 22 mars 2026, Mme le Maire rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal et ouvre la séance.

3 délibérations sont supprimées :

- Nomination des délégués aux SIE les Eaux de la Veunes
- Nomination des délégués SIRCTOM
- Avenant Entreprise CARROT pour le Bâtiment multigénérationnel

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2026

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Sujets soumis à délibération

21-2026 - ELECTIONS – Détermination du nombre de délégués CCAS -

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du

centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair

puisque une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

22-2026 - Désignation des membres des Commissions Communales -

Madame le Maire expose que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, nous devons mettre en place les Commissions Communales et désigner leurs membres.

Le Maire est Président de chaque Commission :

CCAS (Centre Communal d'Action Social)

- Madame Cindy JULLIEN-PALETIER – Responsable -
- Madame Françoise MAILLOT
- Madame Véronique MERCIER
- Madame Florence REYNE
- Madame Audrey CAILLAT
- Monsieur Christophe NASSO

Commission des Finances et APPEL D'OFFRES

- Madame Brigitte GIACOMINO - Responsable
- Monsieur Geoffrey-Aymeric BOUTRY
- Monsieur Jérôme RODRIGUES
- Monsieur Guillaume FOUREL
- Monsieur Christophe NASSO
- Madame Françoise MAILLOT

Commission Personnel Administratif

- Madame Brigitte GIACOMINO
- Madame Audrey CAILLAT

Commission Personnel Technique

- Monsieur Thierry DOCHER-BONDRAN
- Monsieur Jérôme RODRIGUES
- Monsieur Geoffrey VUILLERMET

Commission Travaux - Bâtiment

- Monsieur Geoffrey-Aymeric BOUTRY – Responsable
- Monsieur Jérôme RODRIGUES
- Monsieur Thierry DOCHER-BONDRAN
- Monsieur Geoffrey VUILLERMET

Commission des Affaires Scolaires

- Monsieur TAVENARD Hubert – Responsable

- Madame Elise GUERIN
- Madame Audrey CAILLAT

Commission Jeunesse - Associations

- Madame Cindy JULLIEN-PALETIER – Responsable
- Madame Florence REYNE
- Madame Audrey CAILLAT
- Monsieur Hubert TAVENARD

Commission Communication – Animation-

- Monsieur Geoffrey-Aymeric BOUTRY – Responsable
- Madame Brigitte GIACOMINO
- Monsieur Guillaume FOUREL
- Madame Florence REYNE
- Monsieur Jérôme RODRIGUES
- Madame Françoise MAILLOT

Commission Environnement - Fleurissement

- Monsieur Thierry DOCHER-BONDRAN – Responsable
- Monsieur Guillaume FOUREL
- Madame Elise GUERIN
- Madame Françoise MAILLOT

Commission Voies et Réseaux

- Monsieur Thierry DOCHER-BONDRAN - Responsable
- Monsieur Hubert TAVENARD
- Monsieur Geoffrey-Aymeric BOUTRY
- Monsieur Jérôme RODRIGUES
- Monsieur Geoffrey VUILLERMET

Commission Urbanisme

- Monsieur Thierry DOCHER-BONDRAN
- Monsieur Hubert TAVENARD
- Monsieur Geoffrey-Aymeric BOUTRY
- Madame Françoise MAILLOT
- Monsieur Jérôme RODRIGUES
- Madame Véronique MERCIER

Commission Liste Electorale

- Madame Audrey CAILLAT
- Madame Françoise MAILLOT
- Monsieur Thierry DOCHER-BONDRAN

SIRCTOM

- Monsieur Geoffrey-Aymeric BOUTRY (Titulaire)
- Membres suppléants*
- Monsieur Thierry DOCHER-BONDRAN (suppléant)
 - Monsieur Guillaume FOUREL

SDED

- Monsieur Thierry DOCHER-BONDRAN (Titulaire)
- Monsieur Hubert TAVENARD (Suppléant)
- Madame Brigitte GIACOMINO

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

- Madame Brigitte GIACOMINO
- Monsieur Hubert TAVENARD
- Monsieur Guillaume FOUREL

SIE DE LA VEAUNE

- Madame -Christèle DEFRANCE
- Monsieur Thierry DOCHER-BONDRAN

SYNDICAT D'IRRIGATION

- Monsieur Guillaume FOUREL (Titulaire)
- Monsieur Geoffrey-Aymeric BOUTRY (Suppléant)

Prévention Routière / Sécurité / Vidéo Surveillance

- Monsieur Hubert TAVENARD
- Monsieur Christophe NASSO

Correspondant Défense

- Monsieur Christophe NASSO (Titulaire)
- Monsieur Hubert TAVENARD

Correspondant Ambroisie

- Madame Elise GUERIN (Titulaire)
- Monsieur Geoffrey VUILLERMET

23-2026 - ELECTIONS – Nomination des délégués SDED –

Madame le Maire expose que par courrier en date du 02 mars 2026, Madame la Présidente du Syndicat départemental d'Énergies de la Drôme (Territoire d'énergie Drôme ou TE26) dont la commune est membre, sollicite la désignation de deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical.

Ce Comité est notamment composé des collèges du « **Groupe A** » correspondant aux communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupées sur un périmètre correspondant à celui des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2026.

Une fois désignés par les communes, les représentants de ces collèges seront convoqués par la Présidente de TE26 afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical.

Ainsi, chacun des collèges désignera, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend, un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de sept délégués titulaires et sept délégués suppléants par collège.

Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, la désignation des représentants doit porter exclusivement sur des membres du Conseil

municipal. Par ailleurs, les agents employés par TE26 ou par l'une de ses communes membres ne peuvent être désignés pour siéger au sein de l'organe délibérant du Syndicat. La désignation des représentants a lieu **au scrutin secret et à la majorité absolue**, ou après deux tours de scrutin infructueux, à la majorité relative. Le Conseil municipal peut cependant décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Ont obtenu les suffrages suivants :

- M. Thierry DOCHER-BONDRAN : 15 voix
- M. Hubert TAVENARD : 15 voix
- Mme Brigitte GIACOMINO : 15 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE en qualité de représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au Comité syndical de TE26 :

- DOCHER-BONDRAN Thierry 11.03.1964 / annie.docher@free.fr
10 Impasse de la Plaine 26600 SERVES SUR RHONE
- TAVENARD Hubert 09/10/1958 / huberttavenard@serve-sur-rhone.fr
126 Chemin de la Plaine 26600 SERVES SUR RHONE

AUTORISE Madame le Maire à notifier la présente délibération à Madame la Présidente de TE26 ;

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

24-2026 - ELECTIONS – Nomination des délégués CNAS –

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire un délégué de la Commune et un délégué pour le personnel pour une période de 6 ans, elle propose :

- **Madame Christèle DEFRANCE**, née le 18/04/1969,
domiciliée à SERVES SUR RHONE – 650B Route des Benassons (Maire)
- **Madame TEIXEIRA-VIALA Amandine**, née le 08/09/1982,
domiciliée à HAUTERIVES – 60 Impasse du Puits (personnel)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

NOMME :

- Mme DEFRANCE Christèle déléguée de la commune
- Mme TEIXEIRA-VIALA Amandine correspondante du CNAS pour le personnel de la commune de Serves-sur-Rhône

25-2026 - Nomination des délégués SID (Syndicat d'Irrigation de la Drôme)–

Mme le Maire expose aux membres de son Conseil Municipal :
Il convient de nommer deux personnes au Syndicat d'Irrigation de la Drôme (SID).

Je vous propose de nommer :

- Monsieur Guillaume FOUREL : Titulaire
- Monsieur Geoffrey BOUTRY : Suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la nomination des personnes ci-dessus.

26-2026 - ELECTIONS – Détermination d'un correspondant défense –

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des collectivités territoriales

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Madame le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire. Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Christophe NASSO, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune de Serves-sur-Rhône.

27-2026 - ELECTIONS – Nomination du référent Ambroisie –

Mme le Maire explique aux membres de son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un référent Ambroisie.

En effet la région Rhône-Alpes-Auvergne est la région la plus concernée par la présence d'Ambrosies. La Préfecture de la Drôme a élaboré un plan d'actions local de prévention et de lutte contre l'ambroisie. Un arrêté préfectoral, pris le 5 juillet 2019, précise les obligations de prévention et de destruction des trois espèces d'ambroisie. Les référents communaux ambroisie ont un rôle central dans ce plan local. Ils ont pour mission :

- D'organiser la communication locale pour informer les habitants ;
- De participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains publics et privés ;
- De sensibiliser et d'informer la population, les propriétaires, etc.
- De veiller à la bonne mise en place de ces mesures sur les propriétés publiques et privées ;
- De gérer les signalements sur la plateforme nationale sur son territoire géographique ;

Pour cela je vous propose de nommer Madame Elise GUERIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NOMME Mme Elise GUERIN référent ambroisie de la commune de Serves sur Rhône.

Questions diverses

- Un projet de Repas Citoyens est prévu en Juin 2026. Tous les habitants de Serves sur Rhône seront invités.

Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2009 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu.

Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.
- Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

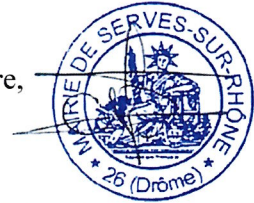
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de Séance,

Geoffrey VUILLERMET



Le Maire,



Christèle DEFRANCE